



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL M14 COMMUNE :

## COMMUNE DE BAULAY

### Sommaire :

#### I. ELEMENTS DE CONTEXTE

#### II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

#### III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

#### IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

#### Annexe : extrait du CGCT

---

#### I. ELEMENTS DE CONTEXTE

*Source INSEE : Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 311*

*Principaux ratios : Source base 2021 DGFIP*

Données Socio-démographiques	2020	Commune 2021	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	305	305			
Nbre foyers fiscaux	182	172			
Part des foyers non imposables	61.0 %	59.3 %	49.4 %	46.5 %	50.1 %
Revenu fiscal moyen par foyer	20 134	21 773	25 468	27 577	26 091

Données économiques	2020	Commune 2021	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	176	180			
Dont résidence secondaire	15.9 %	12.8 %			
% de locaux d'habitation ordinaires Taxe Foncière	98.4 %	98.4 %	90.1 %	86.3 %	85.3 %
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.2 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.2 %	1.2 %	5 %	8.3 %	7.7 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises Au profit du GFP	4	4	12	15	15

## II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

### Résultat d'Exercice :

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	180 930.18
RECETTES FONCTIONNEMENT	284 947.08
RÉSULTAT 2021	104 016.90
EXCÉDENT 2020	114 011.38
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	218 028.28
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES INVESTISSEMENT	113 327.36
RECETTES INVESTISSEMENT	145 459.92
RÉSULTAT 2021	32 132.56
DÉFICIT 2020	-38 122.36
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	-5 989.80
RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	36 977.00
RECETTES	0.00
Besoin de financement des RAR	-36 977.00
Résultat de clôture section investissement	-5 989.80
DÉFICIT DE FINANCEMENT INVEST	-42 966.80

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

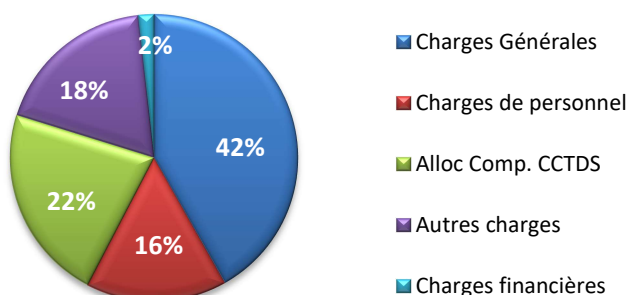
FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	169 347.52 €	181 876.09 €	180 930.18 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	195 017.63 €	214 179.69 €	284 947.08 €
RÉSULTAT ANNEE N	25 670.11 €	32 303.60 €	104 016.90 €
EXCÉDENT ANTERIEUR N-1	150 330.37 €	152 370.14 €	114 011.38 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT *</b>	<b>176 000.48 €</b>	<b>184 673.74 €</b>	<b>218 028.28 €</b>

\*Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

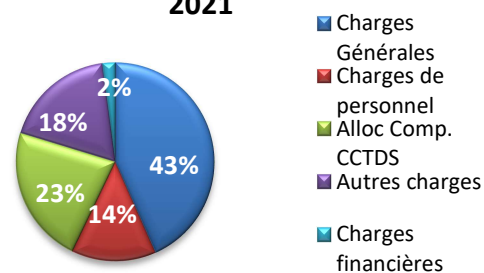
### DEPENSES de fonctionnement 2022 : 180 930.18 € (2021 : 181 876.09 €)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal composé d'1 secrétaire (18 H) et d'un agent d'entretien des locaux (4 H), les indemnités aux élus locaux et dépenses obligatoires, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



Les dépenses de fonctionnement suivent les cours de l'inflation et de la reprise économique, à noter en 2022 :

- Une augmentation des charges de personnel liée à la bonification indiciaire des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021.
- Une réduction des allocations compensatrices versées à la Communauté de commune Terres de Saône suite à l'intégration de communes nouvelles et à la révision des montants par la CLECT.
- Une réduction des charges générales pour exemple et détails tableau ci-dessous :

Charges générales Chapitre.11	2022	2021	
60612 Energie - Electricité	11 729	10 141	Variation selon coût de l'Energie
60621 Combustibles	7896	8215	Variation selon coût de l'Energie
60622 Carburants	1227	1180	Variation selon coût du carburant
60632 Fournitures de petit équipement	1218	3024	2021 Renouvellement vaisselle SDF
611 Contrats de prestations de services	1288	2023	Variation selon nombre de prestations
615221 Entretien, réparations bâtiments publics	1386	4031	2021 réparations Gouttières mairie
615228 Entretien, réparations autres bâtiments	7416	10937	2021 réparations muret cours d'école
615232 Entretien, réparations réseaux	1705	3005	2021 reprises de regards Eaux Pluviales
6156 Maintenance	1219	2372	fin d'un contrat de maintenance en 2022

Principaux projets de réparations et d'entretien des bâtiments réalisés pour la section fonctionnement :

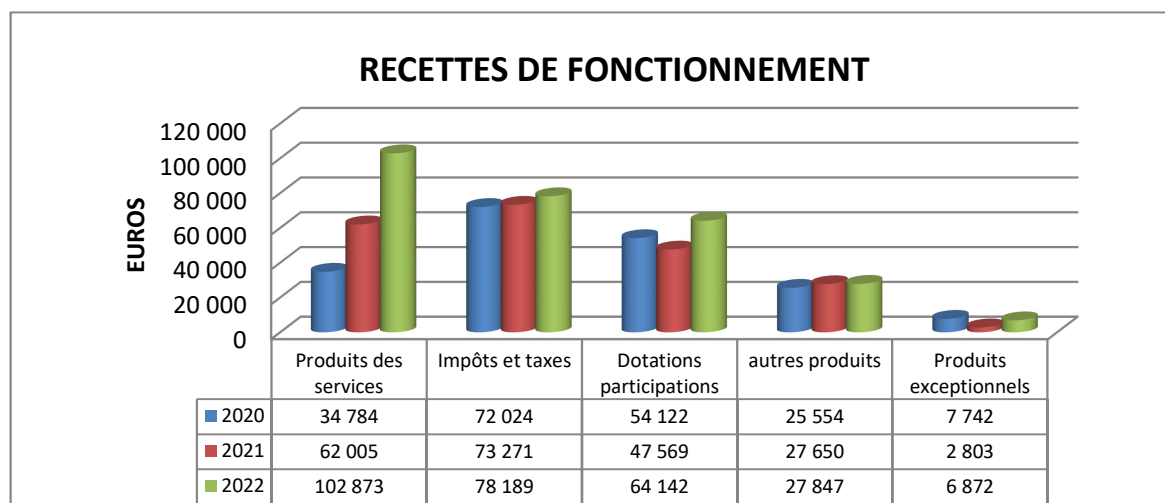
PROJET FONCT. 2022	RÉALISÉ
REGARD RUE DES VIGNES	918.00 €
REPLACEMENT CUVE ALAMBIC	1 020 €
TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX	5 134.23 €

### RECETTES de fonctionnement 2022 : 284 947.08 € (2021 : 214 179.69 €)

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, locations des logements, location de salle..), à la vente de Bois..

Sur l'exercice 2022 les recettes de fonctionnement sont en augmentation grâce :

- aux ventes exceptionnelles de bois 97 588 € en 2022 contre 50 289 € en 2021 et 26 860 € en 2020.
- Au versement en 2022 d'une dotation complémentaire à la Dotation de Solidarité Rurale (partie cible) de 13 464 €



## SECTION D'INVESTISSEMENT :

	2022	2021	2020
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>113 327.36 €</b>	<b>53 719.56€</b>	<b>57 605.16 €</b>
Dont frais études recherches (PLU)		0 €	4 260 €
Dont Travaux/ Matériel /Equiptement	94 998.82 €	39 063.28 €	36 378.32 €
dont dépenses d'ordres entre sections	3 584 €	0 €	0 €
Dont remboursement emprunt ( <i>capital</i> )	14 744.54 €	14 386.28 €	16 966.84 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>145 459.92 €</b>	<b>35 912.34 €</b>	<b>120 747.28 €</b>
Dont FCTVA et Taxe d'Aménagement	7 008 €	10 576 €	10 483.82 €
Dont dotation 1068	70 662 €	23 630.34 €	109 528.46 €
Dont recettes d'ordres de fonctionnement	6 084 €	0 €	0 €

La section investissement est principalement alimentée par l'excédent de la section de fonctionnement. Le déficit d'Investissement est comblé en créditant l'enveloppe budgétaire 1068, ce qui permet à la commune d'investir sur le long terme.

**DEPENSES d'investissement 2022 : 53 719.56 €** (2020 : 57 605.16 €)

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité, et au remboursement des emprunts pour la part du capital.

Les investissements réalisés en 2021 sont détaillés ci-dessous, certains travaux n'ont pu être réalisés en 2021 mais les crédits ont été engagés, ils sont reportés en 2022.

TRAVAUX INVESTISSEMENT 2022	PRÉVU	RÉALISÉ	REPORT 2023 (RAR)
	141 040 €	94 998 €	36 977 €

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN 2022	Coût	Reporté en 2023
RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE	77 892 €	
TRAVAUX SYLVICOLES		6 993 €
TRACTEUR TONDEUSE Z242F	5 510 €	
FIN TRAVAUX LAVOIR FOUCHECOURT	7 523 €	
EXTENSION RESEAU EAU POTABLE		23 284 €
EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE		6 352 €
TRAVAUX FENÊTRES LOGEMENT COMMUNAL	814 €	
PORTE GARAGE ATELIER COMMUNAL	2 016 €	
"MATÉRIEL ET OUTILLAGE ( <i>Défibriateur, poubelles, micro-onde</i> )	1 243 €	
SIGNALISATION VOIRIE PANNEAUX		348 €

**LES RECETTES d'investissement 2022 : 145 459.92 €**

2021 : 35 912.34 €

Les recettes d'investissement 2022 ont augmentées par rapport à 2021, comme expliqué en début de section, elles sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement, le déficit d'Investissement est comblé en créditant l'enveloppe 1068, le déficit à combler ayant augmenté en 2022, les recettes suivent. La commune non assujettie à TVA peut récupérer la TVA des dépenses d'investissement auprès de l'Etat, par le biais d'une demande de FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). La Taxe d'aménagement correspond aux recettes perçues suite aux travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe.

Principales recettes d'investissement	2022	2021	2020	2019
FCTVA	6185	10 576	9 993	5 418
Taxe Aménagement	822	0	491	443
Fond réserve 1068	70 662	23 630	109 528	64 040

### III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4 :

- 1 nouvel emprunt a été contracté en 2022 pour financer les travaux du cimetière, 60 000 € au taux fixe de 1.34 % sur 20 ans.

Elle revient à 493.82 € / habitant 362 € / habitant en 2021

Moyenne Départementale : 556 € / Habitant

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dettes en capital au 31/12/2022	annuité pour l'exercice		Année de fin
					Capital	Intérêts	
2022	CRCA	TRAVAUX CIMETIERE	60 000	59 344.77	655.23	168.23	2042
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	13 723.98	1 861.11	202.61	2030
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	57 207.72	6 600.16	1 552.04	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	23 300.97	5 628.04	1 113.72	2026
TOTAL			255 000	153 577.44	14 744.54	3 036.60	
					17 781.14		

#### IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est devenue le nouveau taux de référence pour la commune. Le nouveau taux de référence de la TFPB a été fixé à :

- Foncier bâti : 38.74 %
- Foncier non bâti = 29.52 %

Les taux n'ont pas évolués en 2022 par rapport aux autres années

Total des produits attendus et perçus	Perçu 2021 :	Prévision 2022	Perçu 2022
TFB- TFNB- TH :	59 427 €	62 311 €	62 747 €
dont compensation. TH :	2 962 €	3 063 €	3 293 €
Allocations compensatrices :	1 318 €	1 308 €	1 308 €
FNGIR :	<u>6 775 €</u>	<u>6 775 €</u>	<u>6 775 €</u>
<b>Total fiscalité directe locale :</b>	<b>68 259 €</b>	<b>70 394 €</b>	<b>70 830 €</b>

L'écart entre le produit attendu et le produit perçu en 2022 correspond à une régularisation de la compensation de la Taxe d'Habitation et des bases notifiées par la direction générale des finances publiques.

Fait à Baulay, le 31 mars 2023

Le Maire,  
Frédéric GERARD



*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

#### Annexes

*Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 : Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*